



ARRETE N° 2020-08 DU 23 JUILLET 2020
DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BAULAY

M. Frédéric GERARD, maire de la commune de Baulay,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et L.153-31 à L.153-33,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-3 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 17 décembre 2015 et du 26 février 2016 prescrivant la révision générale du POS et sa transformation en PLU et définissant les modalités de concertations mises en œuvre à l'occasion de cette procédure,

Vu la délibération du 12 octobre 2018 modernisant le Plan Local d'Urbanisme en cours,

Vu la délibération du 13 septembre 2019 arrêtant le PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'ordonnance en date du 6 juillet 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon désignant Mme Elisabeth BIDAUT en qualité de commissaire enquêteur, modifiée par décision du 23 juillet 2020 pour ce qui est du libellé de l'enquête.

Vu l'avis des personnes publiques associées donnant un avis favorable au projet de PLU de Baulay sous réserve de la prise en compte de quelques modifications,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Baulay. Le PLU, à l'issue de l'enquête publique, est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

ARTICLE 2 : L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs, du mardi 25 août 2020 à 09H00 au samedi 26 septembre 2020 inclus à 12H00 (fin de l'enquête publique).

ARTICLE 3 : Mme Elisabeth BIDAUT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Baulay pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Le mardi : de 14h00 à 17h00

Le jeudi : de 14h00 à 17h30

Le vendredi : de 08h30 à 12h00

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur les sites internet suivant :

<https://www.baulay.fr/> ou <https://www.registre-dematerialise.fr/2053>

Durant cette période, chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre papier déposé en mairie ou par voie électronique sur le site internet susvisé à l'adresse suivante :

enquete-publique-2053@registre-dematerialise.fr